

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

N° 2020-051

**Finances – Taux d'imposition 2020 -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODESCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD, Raymond DOUARE.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE à Jean-Marc MASSE.

Secrétaire de séance : Adeline BOIZARD

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Budget Primitif pour l'année 2020 a été bâti avec l'exigence de ne pas augmenter la fiscalité. Les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté depuis le début de la mandature. En effet, la dernière réévaluation des taux décidée par le Conseil municipal remonte à 2006.

Suite à la fusion des communauté de communes et la création de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire au 1^{er} janvier 2017, il convient de transférer l'ancienne part départementale de Taxe d'Habitation, conformément à la réglementation, au profit de cette dernière, qui instaure parallèlement une taxe additionnelle à la Taxe d'Habitation sur la base d'un Taux Moyen Pondéré (TMP).

Lors de la création de la Contribution Economique Territoriale (CET) en 2010, la part départementale de Taxe d'Habitation a été réaffectée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et aux communes percevant la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) à ce moment-là.

La Communauté de Communes du Val des Mauves ayant été créée après la redistribution de la part départementale, les communes membres de la Communauté de Communes du Val des Mauves n'ont pas été débasées.

La différence entre le taux 2010 de Taxe d'Habitation et le taux 2011 comprenant la part départementale de TH constitue la fraction de taux débasée, soit 6,43 % pour la commune de Saint-Ay.

La perte de recettes fiscales due au débasage du taux communal de Taxe d'Habitation sera intégralement compensée par une augmentation de l'Attribution de Compensation.

Le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Il est demandé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes locales applicables pour l'année 2020.

Pour mémoire, les taux étaient fixés en 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation (TH) :	11,88 %
Taxe Foncière Bâtie (TFB) :	21,00 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) :	42,75 %



Il est proposé de les fixer comme suit pour l'année 2020 en tenant compte du contexte intercommunal :

TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2020	
TAXE D'HABITATION (y compris logements vacants)	11,88 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES	21,00 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	42,75 %

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver les taux d'imposition 2020 tels qu'ils sont proposés ci-dessus ;
2. autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à la détermination des taux d'imposition 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **18 JUIN 2020**

Le Maire,

Frédéric **QUILLERIER**



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.